

Candidature à l'Appel à Projet PTCE : Périgord Noir Solidaires

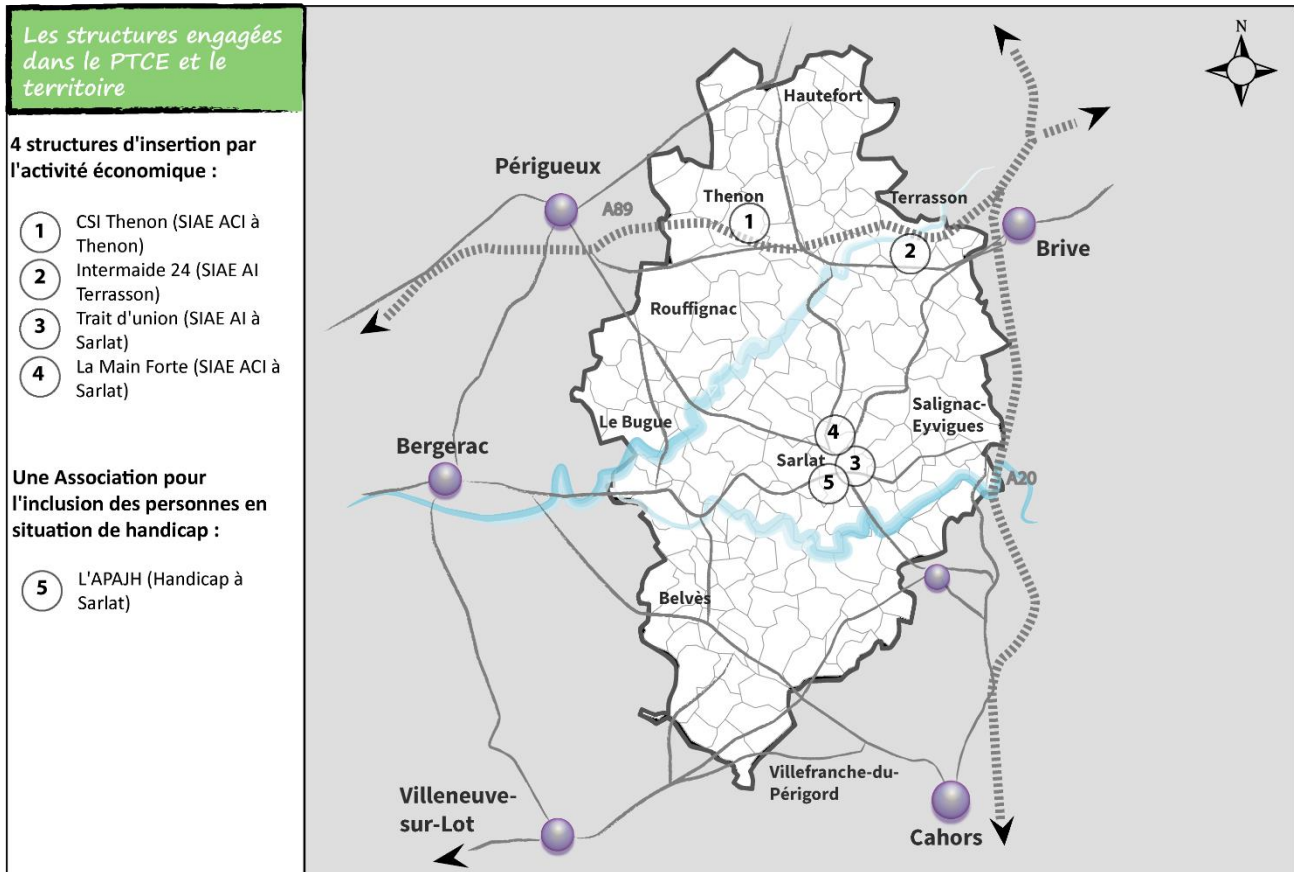


Périgord Noir Solidaires
Les acteurs de l'ESS au service du développement local

Nom du PTCE : Périgord Noir Solidaires

Région : Aquitaine Département : Dordogne

Territoire d'implantation de l'action du PTCE : Pays du Périgord Noir



Secteur(s) d'activité : Interprofessionnel

Innovation sociale : Démarche mixant publics en insertion et handicap centrée sur la montée en compétences et le développement d'activités

Projet en construction

Nom et statut de la structure porteuse du PTCE : Maison de l'Emploi du Périgord Noir

Adresse de correspondance : Place Marc Busson, 24 200 Sarlat la Canéda

Téléphone : 05 53 31 56 00

Représentant légal : Jean-Jacques de Peretti / coprésident / 05.53.31.56.00

Référent opérationnel : François Vidilles / Directeur / françois.vidillesdepn.com / 05.53.31.56.04

Site internet : www.mdepn.com

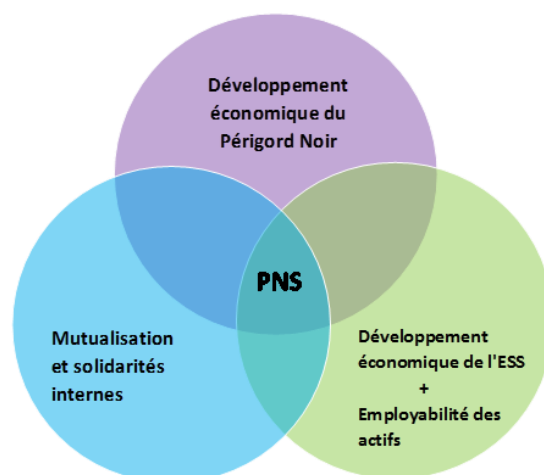
Synthèse du projet : 5 structures de l'ESS situées en Périgord noir (Dordogne-Aquitaine) intervenant dans des secteurs d'activité très divers (2,34 M€ de chiffre d'affaires annuel, 10 encadrants directement mobilisés et 75 salariés en équivalent temps plein) associant publics en insertion et en handicap ont décidé de mettre en œuvre un plan d'action commun à compter du 01 janvier 2016 au sein du pôle territorial de coopération économique « Périgord Noir Solidaires » en s'appuyant sur un portage fédératif de la Maison de l'emploi du Périgord noir dont l'objet social évolue pour inclure l'article 9 de la loi sur l'ESS. Les objectifs du PTCE sont

- de favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des publics en insertion et/ou handicap par une meilleure maîtrise de leur projet professionnel et leur montée en compétences
- d'augmenter l'activité marchande des structures et leurs partenariats avec l'économie du territoire
- de répondre à un besoin de coopération renforcé et concerté entre eux (partage de fonctions supports,

économies d'échelles, projets communs...).

Pour mesurer son utilité et l'efficacité des fonds publics mobilisés, les indicateurs seront l'augmentation du taux de retour à l'emploi, de montée en compétences, de l'activité marchande, la structuration du PTCE et l'autofinancement de son animation collective. Le programme LEADER et le contrat territorial du pays du Périgord noir sont fléchés pour appuyer les investissements structurants au service du développement de l'activité. Sur le fonctionnement et ingénierie, le PTCE sollicite des fonds de l'Etat (appel à projets), de l'ADEC SIAE (Région-OPCA), du Conseil régional (animation ESS), du Fond Social Européen (FSE), du Programme Régional de Formation (PRF) et mobilisera l'autofinancement issu du développement de l'activité des structures. La gouvernance est composée d'un comité de pilotage d'une quinzaine de membres qui examinera et validera les objectifs annuels et bilan N-1, mesurera et analysera les écarts en vue de mesures correctives, d'un comité technique composé des directeurs ESS chacun ayant un portefeuille de responsabilités et d'un comité scientifique (avec réseau COORACE et labo de l'ESS).

Impact attendu de la dynamique de Périgord Noir Solidaires
(Le PTCE s'inscrit dans le triptyque développement local, développement de l'ESS et mutualisation/solidarité entre les membres)



Principales parties prenantes :

5 structures de l'ESS (voir description des structures page 5) : 2 ACI **La Main forte** et **Centre Social et culturel de Thenon, Causses et Vézère**, 2 AI **Trait d'Union et Interm'aide** et **l'APAJH du Périgord Noir** (handicap) - Portage administratif = **Maison de l'emploi du Périgord Noir** (statuts en annexe)

Les partenaires engagés : Pays du Périgord Noir (représentant les 6 EPCI constitutifs du pays, délibération du 18/06/2015), Mission locale du Périgord Noir, association interprofessionnelle du Sarladais, Association Interprofessionnelle du Montignacois, Comité Régional du Développement Agricole (antenne de la chambre d'agriculture), trois opérateurs locaux de formation (MFR du Périgord Noir, GRETA et Agir concepts), EGEE Dordogne, ADIE, Mission formation emploi du Conseil régional d'Aquitaine, Conseil départemental de la Dordogne, les Opca des 5 structures de l'ESS et Pôle Emploi.

Budget total triennal prévisionnel : 283 088 euros

Demande de financement : 120 000 euros soit 42 % du budget triennal prévisionnel

Dont année 1 : 40 000 euros / Dont année 2 : 40 000 euros / Dont année 3 : 40 000 euros

Description du projet et de l'état d'avancement actuel du PTCE

I. Expérience professionnelle de l'équipe dirigeante du PTCE

La Maison de l'emploi du Périgord Noir porte « Périgord Noir solidaires » (PNS) pour le compte de 5 structures de l'ESS. Rappelons que les MDE sont inscrites au code du travail (L.5313-1, R.3513-3 et suivant). La MDEPN a une solide expérience du développement local et s'est spécialisée dans la gestion territoriale des emplois et des compétences (GPEC territoriale). Elle anime pour le compte du pays du Périgord Noir une plateforme de formation bâtiment soutenue par le programme investissement d'avenir (PIA) et la MDE gèrera a/c de 2017 un foyer jeunes travailleurs dans une résidence pour alternants également soutenue par le PIA/CDC.

Les 5 directeurs de l'ESS impliqués dans PNS ont tous une solide expérience du développement local et de la coopération public/privé. Eric Jaubertie (Directeur général de l'APAJH) a d'abord passé dix années comme éducateur spécialisé en institut de rééducation avant de rejoindre, comme cadre de direction, un ESAT géré

par l'Apajh 19. Il a dû suivre un Cadfes en 1999 lui permettant de prendre la tête d'un IME-Impro. Il y restera jusqu'en 2009 où il rejoint l'APAJH du Périgord Noir. Pendant ses deux dernières années à l'IME, il passe aussi un master sur les fonctionnements associatifs (Sciences-Po paris).

Après 23 années passées en tant que formateur consultant, E.Broucuret devient directeur de l'ACI La Main Forte. Il occupe aujourd'hui les fonctions de président de l'association régionale des chantiers école d'aquitaine et d'administrateur à Chantier école national. Il est par ailleurs vice-président du GARIE aquitaine.

A l'issu d'une licence de droit, Christine Grezis Farfal (directrice de Trait d'Union) a exercé la fonction d'attachée parlementaire lui conférant une connaissance fine du territoire et des questions d'emploi. Elle intègre en 2001 l'Association intermédiaire Trait d'Union où elle occupe successivement les différents postes de la structure avant d'en prendre la direction en 2008. Les directrices du CSC de Thenon et d'Intern'Aide ont également une expérience éprouvée en conduite de projet collectif.

II. Etat d'avancement de la structuration du projet

a. Activités déjà réalisées

- Réalisation d'un dispositif local d'accompagnement (DLA) commun aux cinq structures entre mi-2014 et la mi-2015 sur l'opportunité de se regrouper en PTCE. Le DLA a inventorié leurs attentes sur la montée en compétences des publics, leurs projets de développement et de coopération. C'est sur cette base que le groupe s'engage. Le DLA a été réalisé par J.Korriche du cabinet SETSO.
- Suite à un diagnostic territorial conduit en 2014, le pays a fait le choix de l'économie territorialisée pour sa candidature au programme européen LEADER Périgord noir, avec au cœur de sa stratégie l'ESS. Cette démarche a été validée par le Conseil régional en juin 2015 avec 3 axes pour 2015-20: le soutien aux projets de l'ESS, les circuits courts et l'économie circulaire. Le budget FEADER mobilisable en investissement dans le cadre du LEADER est de 1.561.250 € permettant de soutenir des investissements solidaires structurants.
- Un second DLA a été conduit spécifiquement sur l'émergence et la qualification d'une offre de formation de l'APAJH pour ses publics mais aussi au service de PNS (lire supra), les conclusions ont été restituées en juin 2015.
- Une action d'investissement pilote a été retenue : dans la cadre de l'émergence de PNS, avec l'appui du pays et de la MDE, une expertise est en cours sur un projet de nouvel abattoir/découpe artisanal au profit de la filière oie (emblématique du Périgord Noir et essentielle pour une différenciation du Périgord dans la filière gras) en partenariat public-privé, impliquant l'APAJH (esat Prat de Carlux) et une coopérative spécialisée ainsi que les acteurs amont et aval, ayant vocation à s'ouvrir – selon opportunités – à d'autres membres du PTCE. Coût d'objectif de l'investissement = entre 1,5 et 2 M€ HT.

b. Description des acteurs de PNS et de leur rôle sur le territoire

Membres fondateurs du PTCE Périgord Noir solidaires	ETP permanents	Dont ETP directement mobilisés en accompagnement	ETP en insertion à l'année	Masse salariale	Achats + investissements	Chiffre d'affaire
APAJH Périgord Noir	166	4	33	8 800 000 €	2 910 000 €	1 600 000 €
		Impro	Impro			ESAT
CSC Thenon	2,31	0,61	5,94	181 000 €	9 000 €	37 250 €
Intermaide	5,1	3,1	10,86	350 000 €	86 000 €	308 000 €
La Main Forte	6,82	0,91	16	453 000 €	45 000 €	118 000 €
Trait d'Union	3,23	1,2	9,72	297 000 €	7 000 €	278 000 €
Total	183,46	9,82	75,52	10 081 000 €	3 057 000 €	2 341 250 €

Logo	Nom	Descriptif
Structures fondatrices du PTCE		
	<p>CSC Thenon ACI 5, place Montaigne 24210 Thenon</p>	<p>Le centre social et culturel – Thenon – Causses et Vézère, est un équipement de proximité, collectif et polyvalent, régie par la loi 1901. Le centre est agréé centre social par la CAF de la Dordogne et labellisée Relais de Services Publics. Il propose aux personnes éloignées de l'emploi des Ateliers chantiers d'insertion (ACI). Plus de deux ETP sont mobilisés pour l'accompagnement et l'encadrement, 16 personnels polyvalents.</p>
	<p>Interm'Aide 24 SIAE 26 bis, Avenue Jean Jaurès, 24120 Terrasson</p>	<p>Interm'Aide 24 est SIAE qui pratique des chantiers d'insertion. Ses principales missions sont de favoriser et accompagner l'insertion sociale et professionnelle des personnes exclues du monde du travail, faire le lien entre l'employeur et les personnes mises à disposition durant toute la mission, faciliter leur mise en place en orientant les employeurs vers les services compétents. La SIAE emploie plus de 5 salariés permanents (ETP) et 126 personnes (physiques) sont mises à disposition d'entreprises, de collectivités et de particuliers.</p>
	<p>La Main Forte ACI 20, rue Delpeyrat, 24200 Sarlat la Canéda</p>	<p>La Main Forte est un ACI bien implanté et reconnu en Périgord Noir. L'association emploie plus de 6 salariés permanents (équivalents temps plein) dédiés à l'encadrement et l'accompagnement, 18 personnels polyvalents mobilisés sur les activités. Métiers proposés : Bâtiment (gros œuvre et second œuvre), menuiserie, travaux paysagers, collecte et tri des papiers de bureau, recyclerie...</p>
	<p>L'APAJH du Périgord Noir Handicap 30, rue Jean Leclaire 24200 Sarlat</p>	<p>L'APAJH est une association loi 1901 qui lutte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap en Périgord Noir. A travers ses différents établissements, Pôle Enfance (constitué d'un IME, d'un ITEP et d'un SESSAD), foyer de vie et surtout de son IM PRO et de son ESAT, l'APAJH emploie 166 salariés ETP et 142 travailleurs handicapés (ETP).</p>
	<p>Trait d'Union Association Intermédiaire 48, rue des cordeliers 24200 Sarlat la Canéda</p>	<p>Créée en 1992, l'Association Intermédiaire TRAIT D'UNION a pour objet d'insérer les personnes dans le monde du travail dans les secteurs d'activités du bâtiment, de l'industrie, du commerce, de la restauration, et différents et nombreux services chez les particuliers pour des missions en CDD. L'association emploie plus de 3 salariés permanents (ETP) mobilisés sur la relation avec les entreprises, collectivités et particuliers et met 90 personnes à disposition.</p>
Principaux partenaires engagés dans le PTCE		
	<p>Maison de l'Emploi du Périgord Noir Place Marc Busson, 24200 Sarlat la Canéda</p>	<p>Les MDE sont inscrites au code du travail (L.5313-1, R.3513-3 et suivant). La MDEPN a une solide expérience du développement local et s'est spécialisée dans la gestion territoriale des emplois et des compétences (GPEC territoriale). Elle anime une plateforme de formation bâtiment soutenue et gèrera a/c de 2017 un foyer jeunes travailleurs dans une résidence pour alternants.</p>
	<p>Mission locale du Périgord Noir Place Marc Busson, 24 200 Sarlat</p>	<p>La mission principale de la Mission Locale est d'accueillir, orienter, renseigner, accompagner, pour faciliter les parcours d'insertion.</p>
	<p>Association Interprofessionnelle du Sarladais Place Marc Busson 24 200 Sarlat la Canéda</p>	<p>L'AIS représente le maillage équilibré du territoire pour dynamiser et favoriser le territoire et les projets d'implantation, de développement des activités. L'AIS est une association indépendante, conduite et animée par des chefs d'entreprise qui partage les mêmes valeurs et le même dynamisme.</p>

	Association Interprofessionnelle du Montignacois Place Yvon Delbos 24290 Montignac	Cette association a été créée le Jeudi 14 Avril 2011 dans le but de promouvoir l'aide aux entreprises, définir, représenter, défendre et promouvoir les intérêts de ses membres.
	Comité Régional du Développement Agricole Rue du collège, 24 200 Sarlat	Le Comité Régional de Développement Agricole (CRDA) du Périgord Noir, antenne décentralisée de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne, est une association représentative de la diversité professionnelle agricole du Périgord Noir
	Association EGEE	L'Association EGEE (Entente Génération Emploi Entreprise) est un réseau national de seniors bénévoles, reconnue d'Utilité Publique. Leurs interventions dans le cadre des 3 E : (Education - Emploi - Entreprise) bénéficient aux étudiants, aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux créateurs d'entreprise et entrepreneurs en difficultés.
	Pays du Périgord Noir Place Marc Busson, 24 200 Sarlat la Canéda	L'Association Pays du Périgord Noir (loi Pasqua), regroupe les 6 intercommunalités du Périgord Noir et mène une politique d'aménagement du territoire et de développement économique cohérente et équilibrée, notamment à travers les politiques contractuelles Régionales et les fonds européens qu'il mobilise.
	GRETA Organisme de formation	Le Greta Est Aquitaine fait partie du réseau des Greta d'Aquitaine. C'est une organisation commune qui accueille, informe et forme des salariés d'entreprises, des demandeurs d'emploi et des particuliers.
	MFR du Périgord Noir Organisme de formation	La MFR du Périgord Noir est une association qui a été créée pour répondre aux besoins de formation sur le territoire du Périgord Noir. Depuis 1974, l'établissement continue de répondre aux besoins des jeunes, de leurs parents et des adultes.
	Agir Concepts Organisme de formation	AGIRCONCEPTS réunit sur un même lieu les services de gestion du personnel (recrutement, externalisation plan de formation, courtage) et toutes les ressources nécessaires à la construction et la gestion de carrières professionnelles.
	ADIE 24	Association reconnue d'utilité publique, l'ADIE aide des personnes à l'écart du marché du travail et n'ayant pas accès au système bancaire classique à créer leur entreprise et donc leur emploi à travers les prêts d'honneur et à la mise en place de microcrédits accompagnés jusqu'à 10 000 €.

c. Niveau de mutualisation actuel de PNS

- Le 1^{er} résultat de mutualisation des besoins = l'APAJH va se positionner comme opérateur de formation interne au profit des membres du PTCE pour contribuer à la montée en compétences de leurs salariés. La ligne de partage avec l'offre marchande se fera selon la situation des publics et le contenu de la formation demandée. Les supports pédagogiques des formations s'appuieront sur le potentiel existant des membres de PNS (exemple menuiserie ou blanchisserie d'application) ainsi que des partenaires (exemple : plateforme de formation bâtiment à Sarlat <http://www.mdepn.com/plateforme>)
- Un test de formation partagée a été conduit entre publics de l'insertion et du handicap: 2 salariés en insertion de la main forte ont participé à une formation commandée par l'APAJH pour ses publics TH, dispensée par FORDIS « employé de libre-service jardinerie et grande distribution ». Résultat pour l'ACI : 2 formations validées et retour à l'emploi.
- Pour favoriser la coopération avec les autres acteurs économiques (entreprises et collectivités), un dépliant sur l'offre de services de PNS au secteur marchand et collectivités est en cours de conception.

Impression prévue en septembre 2015. Ce dépliant servira aux prospections commerciales des 5 structures et des bénévoles de EGEE (axe n°2 du PTCE)

- Il est nécessaire de rapprocher les structures engagées dans PNS autour des trois axes de collaboration retenus, de multiplier les coopérations et mutualisations entre les membres pour garantir l'efficacité et la résilience du Pôle.

d. Financements publics déjà obtenus dans le cadre de l'activité PTCE

Non concerné car PTCE en construction

Description du projet « Périgord Noir Solidaires »

I. Axes de développement du projet et actions concrètes associées

AXE I : La montée en compétences des publics en insertion et handicapés pour favoriser l'accès, le retour et/ou le maintien en emploi (cf schéma page 9 incluant le lien avec les co-financeurs prévus)

Idée directrice : passer d'une logique exclusive de sas à une mission élargie de sécurisation des parcours socio-professionnels. PNS a l'ambition collective de contribuer à la création et la consolidation d'emplois durables et à la sécurisation des parcours socio-professionnels. [Méthode](#)

>> Pour la définition du projet professionnel : mobilisation du réseau « Espace métiers du Périgord Noir » et de son offre de services : « un mois, un métier », ateliers JAE, espaces d'information avec conseil individualisé à Sarlat et Terrasson, actions ponctuelles... Pour en savoir plus sur ce dispositif mobilisant une dizaine de partenaires et ouvert à tous : www.mdepn.com/ema

>> Qualification et quantification des besoins de formations mutualisables des structures membres (programmation et positionnement en adéquation avec les financements mobilisés).

>> Mise en place de modules courts de « découvertes métiers » en lien avec l'offre APAJH :

	Modules courts proposés par l'APJH aux membres du PTCE pour des formations en interne	Durée	Intervenant
	Domaine technique : Travaux Paysagers		
1	Préparation au CACES R372 (1 ou 8)	3 jours	Formateur APAJH
2	Découverte des métiers et interventions en travaux paysagers	1 jour	Formateur APAJH
3	Techniques de semis-plantation et reproduction des végétaux	1 jour	Formateur APAJH
4	Technique de tonte ou de la technique de débroussaillage	2 jours	Formateur APAJH
5	Technique de taille des haies, des arbustes et arbres	2 jours	Formateur APAJH
6	Techniques de nettoyage et d'entretien du matériel	1 jour	Formateur APAJH
	Domaine technique : Restauration		
7	Découverte des techniques essentielles de préparation des repas	2 jours	Formateur APAJH
8	Approche du service en restauration collective	1 jour	Formateur APAJH
9	Découverte des techniques essentielles en pâtisserie	1 jour	Formateur APAJH
10	Approche du nettoyage en restauration collective	1 jour	Formateur APAJH

	Domaine technique : Les métiers du bâtiment		
11	Découverte des métiers du bois	2 jours	Formateur APAJH
12	Découverte des métiers de la maçonnerie	2 jours	Formateur APAJH
13	Découverte des métiers de la plomberie	2 jours	Formateur APAJH
14	Découverte des métiers de la peinture	2 jours	Formateur APAJH
	Domaine technique : La blanchisserie		
15	Les techniques de base en blanchisserie	1 journée	Formateur APAJH
16	Techniques de repassage et de pliage	1 journée	Formateur APAJH
	Domaine social et professionnel		
17	Apprendre à équilibrer ses repas	1 jour	Formateur APAJH
18	Comment s'installer chez soi en toute sérénité	1 jour	Formateur APAJH
19	Entretenir son logement	1 jour	Formateur APAJH
20	Prévenir les risques domestiques	1 jour	Formateur APAJH
21	Savoir gérer son budget	1 jour	Formateur APAJH
22	Prévention des conduites à risque	1 jour	Formateur APAJH
23	Citoyenneté et environnement social	2 ½ journées	Formateur APAJH
24	Gérer son stress au travail	1 journée	Formateur APAJH
25	Valoriser son image et son comportement	1 journée	Formateur APAJH
26	Valoriser ses compétences par la VAE ou la RAE	1 jour	Formateur APAJH
27	Préparation à l'entretien d'embauche	2 ½ journées	Formateur APAJH
28	Préparation au permis AM Scooter	1 journée	Formateur APAJH
29	Préparation au permis AM voiturette	1 journée	Formateur APAJH
30	Préparation au code de la route	2 journées	Formateur APAJH
31	Préparation à l'ASSR	2 journées	Formateur APAJH
	Domaine Cognitif		
32	Renforcer ses compétences clés	A définir	Formateur APAJH
33	Renforcer ses compétences en informatique	A définir	Formateur APAJH

>> Mise en place de parcours compétences clés à visée professionnelle spécifiquement adaptés aux publics éloignés de l'emploi des 5 structures de PNS, visant à une meilleure employabilité, en lien avec leurs projets professionnels et les débouchés de l'économie locale.

>> Développement de parcours de pré-qualification et qualification autour des secteurs d'activités accessibles aux publics et structurellement en tension en Périgord Noir (hôtellerie restauration, tourisme, agro-alimentaire, bâtiment...)

>> Tests par immersion, mise à disposition de personnels (AI), etc... (Voir schéma page suivante)

>> Création d'une base de profils interne à PNS favorisant la mobilité des publics entre les 5 structures + systématisation du passeport de compétences pour chaque personne entrant dans la démarche de montée en compétences.

>> Retours à l'emploi favorisés par cette montée en compétences, la prospection du marché caché lors des visites des conseillers EGEE, la GTEC territoriale de la MDEPN (volets bâtiment et saisonniers), le lien avec la bourse de l'emploi gérée par la Mission locale pour favoriser le retour à l'emploi marchand (www.mdepn.com/emploi)

>> Cohérence dans les parcours d'insertion des structures participantes (cf. base de données partagée au sein de PNS)

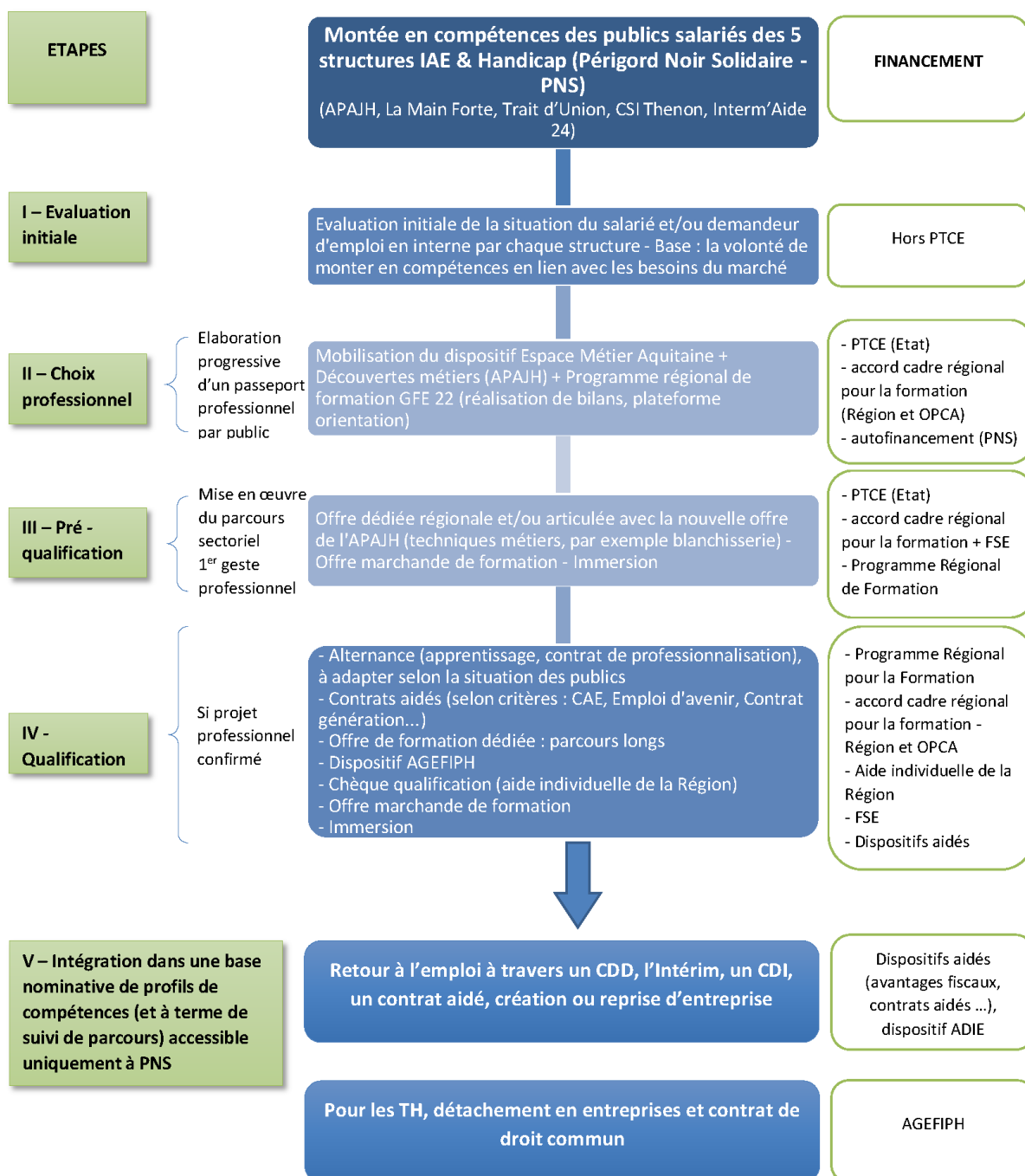
Les effets attendus sur les membres de PNS :

Accompagnement à l'emploi

- Partenariats PNS – employeurs renforcés (interne et externe au PTCE)
- Opportunités de positionnement sur des activités émergentes
- Création d'emplois directs par le Ptce et augmentation du taux de retour à l'emploi pérenne
- Renforcer l'écosystème local pour générer des emplois

La formation

- Offre de formation interne et externe coordonnée
- Ingénierie de formation, au service des parcours professionnels
- Produits issus de nouvelles activités développées en coopération



AXE II : Développer la capacité à répondre aux besoins de l'économie marchande et non marchande (en sous-traitance et en activité directe) et détecter/exploiter de nouveaux besoins en activité >> publics visés : acteurs économiques et collectivités

>> **Prospection coordonnée des entreprises et collectivités** avec 3 objectifs : **augmenter l'activité, déceler des niches de nouvelles activités, prospecter le marché caché de l'emploi accessible aux publics IAE&H** pour favoriser leur retour en emploi durable. La prospection sera réalisée par des membres de l'association EGEE Dordogne en 2016 et 2017 (avant que l'animation de PNS soit transférée à un agent dédié en 2018 et autofinancée par les membres de PNS en 2019) en s'appuyant sur une bonne connaissance de l'offre (rencontre EGEE/PNS pour langage commun), des visites tests pour valider la démarche de chaque conseiller EGEE, un dépliant « commercial » de Périgord Noir Solidaires (cf. axe 3).

Objectifs année 1 (2016) : 150 visites des établissements de 10 salariés et plus (incluant un focus sur les obligations TH pour les 20 et +). **Année 2 (2017)** : 150 visites des établissements de moins de 10 salariés. **Année 3 (2018)** : transfert des visites à la personne recrutée par le PTCE et appui méthodologique / réseau par la MDEPN.

>> La MDE et EGEE organiseront des **petit-déjeuner entreprises/PNS** (un par chef-lieu de vie, soit cinq réunions environ) en 2016 et 2017, en partenariat avec EGEE. L'objectif est de concrétiser la démarche d'ouverture de PNS en engageant un dialogue pour une coopération plus large avec l'ensemble des acteurs économiques du Périgord Noir.

>> Mettre en commun une **méthodologie et un outillage de réponse aux marchés publics** (appuis attendus du GARIE, CD24 et Conseil régional d'Aquitaine).

>> **(in)Former les collectivités** à l'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics et bénéficier de l'expertise de ceux qui pratiquent au sein du PTCE pour favoriser les réponses groupées et développer l'insertion de la clause dans les investissements. Dès à présent, il est prévu par un des 6 EPCI du Périgord noir d'inscrire la clause dans la réalisation en 2016 d'une résidence habitat jeunes (2,5 M€ HT de travaux) à Sarlat.

>> **Investissements structurants**: projet de l'APAJH au profit de la filière oie avec la construction d'un abattoir artisanal remplaçant l'existant. Coût de 1,5 à 2 M€ HT – avec l'appui du pays du Périgord Noir et de son Contrat Territorial Unique avec la Région + programme LEADER. Pour mieux répondre à l'attente des clients de la filière oie, mais aussi afin régler d'autres problématiques sur l'activité marchande, APAJH envisage de créer en Sarladais une entreprise adaptée (ce qui en ferait la 6^{ème} en Dordogne), outil d'insertion et créatrice d'emplois en CDI. Cela s'inscrirait dans le cadre de PNS en co-construction avec le PTCE pour en faire un outil complémentaire de la chaîne de valeur de l'ESS locale. Une discussion va s'engager d'ici la fin 2015 avec la Direccte pour ouvrir des places d'aide au poste a/c de 2016 ou 2017.

>> **PNS acteur de la transition énergétique** – l'ACI La main forte est partenaire d'une démarche innovante de 4 organismes de formation de Dordogne fédérés par la maison de l'emploi du Périgord Noir, qui consiste à s'équiper a/c de sept 15 et partager/mutualiser 3 modules Praxibat ambulatoires (éclairage performant, cloisons opaques et ventilation). Ces modules normés par l'ADEME favorisent la montée en compétences des salariés sur la performance énergétique. Dans le cas présent, ACI La main forte va acquérir la compétence en formation de formateurs, au profit des ACI bâtiment d'Aquitaine afin de diffuser très concrètement Praxibat et ainsi rendre plus attractif les publics qui auront une bonne connaissance des gestes favorables à l'imperméabilité du bâti.

>> Il y a **d'autres pistes à approfondir** (cette liste n'étant pas limitative) 1°) **collecte des déchets spéciaux** avec l'hôtellerie de plein air sur les plastiques et des industriels de l'industrie agroalimentaire si les volumes et catégories de plastiques répondent aux critères de la filière de recyclage 2°) **bois énergie et/ou granulés** pour chaudières bois 3°) avec l'AIS réflexion sur la **sécurité dans les entreprises implantées en zones d'activité** autour de Sarlat car il n'existe pas d'offre marchande structurée (insuffisance de clients potentiels pour

équilibrer le recrutement d'une équipe qui réaliserait du présentiel, des rondes et levées de doutes suite alarme). Un partenariat ESS/acteur privé serait peut-être une solution.

AXE III : Structuration de Périgord Noir Solidaires

>> Organisation administrative et opérationnelle de PNS : constitution en septembre 2015 d'un comité des 5 directeurs avec pour chacun une attribution sectorielle dont ils assumeront la responsabilité directe :

- Favoriser la montée en compétence des publics IAE &H et augmenter le retour à l'emploi des publics IAE (Actions n°1 & n°2)
- Développer l'activité marchande & les investissements structurants (Action n°3&4)
- Animer et autofinancer Périgord Noir Solidaires (Action n°5) + représentant externe du PTCE
- Communiquer et organiser le PTCE (Action n°6)
- Achats groupés, coopération et clause sociale (Action n°7)

>> Un comité des financeurs est prévu en octobre 2015 pour préparer le cofinancement du plan d'actions 2016 et suivant

>> Communication interne (a/c de la fin 2015) : PNS organisera avec l'appui de la MDE un séminaire de travail mobilisant l'ensemble des salariés permanents et administrateurs des structures membres autour du thème de la coopération et de la mutualisation. L'objectif est d'impliquer, favoriser les mises en relations et les synergies en interne. Lors de cette journée, des questionnements seront traités par ateliers : Comment mettre en place une mutualisation efficiente ? Avec quelles limites ? Quelle place donner aux collectivités ? Comment mobiliser PNS pour augmenter les chances de pérennité de chacune des structures membres ? Quelles solidarités entre les membres de PNS ?

>> Communication externe = a/c de septembre 2015 définition d'un argumentaire et d'une stratégie de communication. Déclinaisons opérationnelles :

- création d'un logo, d'une brochure utilisée notamment dans les prospections EGEE et d'une rubrique dans le site internet de la maison de l'emploi (www.mdepn.com 4.000 connexions différentes chaque mois) répertoriant l'ensemble des prestations réalisées, les grandes lignes de Périgord Noir Solidaires et une présentation de chaque structure membre.
- Un travail de reconnaissance via les relations presses.
- Création en 2016 d'une lettre trimestrielle à destination des structures membres de PNS pour informer de l'avancée des différents chantiers, de l'intégration des différents membres, de leur actions, et des principales dates à retenir.
- Participation et organisation de temps forts PNS dans le cadre du mois de l'ESS (a/c de Novembre 16)
- Fin 2017, création d'un site dédié en lien avec la création d'une structure PNS spécifique avec en intranet un trombinoscope des salariés permanents pour faciliter les mises en relations ;

>> Recrutement en 2018 d'une animation dédiée en cdi à temps plein. Création d'une association dédiée à PNS fin 2017 prenant le relais de la Maison de l'emploi pour le portage administratif et financier. Création d'un collège salarié au sein de PNS et d'un collège « entreprises et collectivités ».

>> Groupe de travail mutualisation des achats (a/c de 2016) : Construction d'un outil de diagnostic permettant à chaque structure de recenser ses postes budgétaires d'achats de biens et services les plus importants - Étude de ces postes budgétaires et qualification des postes mutualisables - Construction de solutions pour réduire ces postes via la mutualisation avec des structures existantes ou en créant un nouveau service.

>> Extension de PNS à d'autres structures de l'ESS candidates (exemple entreprise adaptée Périgord ressources qui n'a pas souhaité s'inscrire dans la candidature immédiatement mais pourrait la rejoindre plus tard)

>> A/C de septembre 2015 : Dans l'objectif d'approfondir la démarche initiée par la constitution de son PTCE, Périgord Noir Solidaires souhaite rejoindre la Communauté Apprenante « *PTCE, emploi et sécurisation des parcours socio-professionnels* ». Cette Communauté a été créée dans le cadre de la démarche nationale PTCE, initiée par le labo de l'ESS avec le réseau COORACE, le CN CRES, le RTES et le MES. Elle a pour ambition de :

- mettre en réseau des initiatives de PTCE souhaitant travailler sur la question de l'emploi et de la sécurisation des parcours socio-professionnels, quels que soient les secteurs d'activité que ces initiatives investissent
- caractériser, capitaliser et illustrer la contribution des PTCE à la création, consolidation d'emplois durables et à la sécurisation des parcours socio-professionnels.

Périgord Noir Solidaires a d'ores et déjà pris contact avec le réseau COORACE et un membre du Pôle sud aquitain afin d'afficher sa volonté de participer à cette réflexion collective autour d'une question essentielle : en quoi les PTCE apportent-ils des réponses structurantes aux questions d'emplois et de sécurisation des parcours ? (cf axe 1 des objectifs de PNS). PNS assurera également une veille des travaux du labo ESS.

AXE IV : Professionnalisation de l'animation du PTCE

L'objectif de coopération renforcée et concertée entre les 5 membres du PTCE est au cœur de la démarche. Elle vise après 3 années de transition à une animation permanente partagée autofinancée par une participation financière issue du développement de l'activité des membres.

Cette animation est indispensable pour travailler sur les 3 axes du PTCE. Dans un premier temps (2016), l'animation sera réalisée en interne par les 5 directeurs et l'appui technique de la MDE avec un cofinancement mobilisé dans le cadre des fonds d'Etat obtenus par le présent appel à projets, mais aussi avec l'aide du Conseil régional d'Aquitaine, voire si nécessaire du Fond Social Européen.

En 2018, un recrutement sera réalisé cofinancé par Etat, Région et éventuellement FSE + 25 % d'autofinancement. En 2018, le poste devra être cofinancé à 75 % par l'autofinancement (30 k€ sur 40 k€) et 100 % à compter de 2019. Le PTCE se transformera en association dédiée fin 2018, la MDE n'ayant vocation qu'à un portage juridique et technique lors de la phase de démarrage (2 ans environ).

II. Description des acteurs et de leur rôle dans le projet PTCE

Accord de consortium entre les 5 structures (lettres d'engagement) et la Maison de l'emploi qui dépose en leur nom et portera durant 3 ans la démarche PTCE (jusqu'à 2018, année de transition vers une association dédiée au PTCE) dans le cadre de sa fonction de développement local et de GTEC territoriale. Le Pays du Périgord Noir a également délibéré.

Coopération avec les entreprises du territoire grâce à

- Association interprofessionnelle du Sarladais : président James Chatenoud (une centaine de membres) james.chatenoud@gmail.com
- Association interprofessionnelle du Montignacois (une centaine de membres) Animatrice Elodie Lacoste lacosteelodie@ymail.com

Région aquitaine – formation et accompagnement :

- Mission formation emploi Dordogne = Anne Albaret (sur PRF et commande publique régionale, diagnostic territorial partagé, appui méthodologique) anne.albaret@aquitaine.fr
- Service économie sociale et solidaire = Thierry Ravel Chargé de mission thierry.ravel@aquitaine.fr (appui méthodologique et accord-cadre régional pour la Formation des salariés en insertion des SIAE).
- GARIE aquitaine Clemence Jouvelet clemence.jouvelet@garie.org Animation de l'accord cadre ADEC qui sera mobilisé pour financer le plan de formation des publics en insertion

Conseil départemental : cellule Europe (pour l'accès au FSE / appel d'offres OI) et DDSPP (appui) DIRECCTE AQUITAINE - Unité territoriale de la Dordogne Antoine Siossac

antoine.siossac@direccte.gouv.fr (appui méthodologique)

Mission locale du Périgord Noir – Anne Guibert directrice - missionlocalepnsarlat@wanadoo.fr

- Accès privilégié du PTCE à la bourse de l'emploi gérée par la mission locale du Périgord Noir (un millier d'offres collectées chaque année) www.mdepn.com/emploi
- Accès privilégié à l'espace métiers du Périgord Noir co-animé par la ML et la MDE (cf axe N°1)

Organismes de formation implantés en Périgord Noir : GRETA, MFR du Périgord Noir, Agir concepts (plans de formation des publics en insertion et handicap – axe N°1)

EGEE : bénévoles du Périgord noir mobilisés sur le volet prospection des entreprises et collectivités (axe n°2)

ADIE Dordogne : pour favoriser la création ou reprise d'entreprise des publics IAE – montage de projet et financement par prêt d'honneur

Pays du Périgord Noir – Julia Laurens animatrice (appui dans l'accès au programme LEADER – axe n°2 – investissements structurants)

Pôle emploi – Olivier Rollin – direction départementale Pôle Emploi 24 olivier.rollin@pole-emploi.fr + agences de Sarlat et Terrasson

La gouvernance du PTCE : le portage du PTCE par la maison de l'emploi du Périgord Noir sera strictement piloté par une gouvernance dédiée (cf. schéma), avec un compte annexe spécifique, une comptabilité analytique, l'intervention de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes de la MDE.

Portage MDEPN de 2016 à 2017 :

Le comité de pilotage se réunira au moins chaque semestre avec une définition des objectifs et l'évaluation des résultats du semestre précédent, ainsi que des points spécifiques à traiter. Evaluation et mesures correctives si nécessaire. Le comité des directeurs se réunira tous les deux mois.

Composition du comité de pilotage : les 5 ESS, la MDE, AIS, AIM, AIT, les co-financeurs, le SPE, EGEE, ADIE



Le rôle du comité de pilotage (2 réunion / an) sera d'assurer une gouvernance collégiale du Ptce et de favoriser l'interaction/communication entre les principaux partenaires. Sous l'angle opérationnel, le comité entendra le bilan d'activité des directeurs et le projet N+1 afin d'en débattre, voire de le faire évoluer. Puis à compter de 2018 celui de l'animateur(trice). Le comité des directeurs et le CP ont vocation à être pérennisés lors de la création d'une association dédiée au Ptce.

A Compter de 2018 : portage par une association dédiée

Une structure dédiée au PTCE sera créée par les membres du Pôle au plus tard fin 2017 avec dans l'idéal un fond associatif suffisant pour couvrir 6 mois de charges. Ce fond sera constitué des produits générés par l'augmentation de l'activité des structures ESS entre 2016 et 2017 (lire supra explication de l'autofinancement). Il permettra le recrutement d'une animation dédiée salariée professionnalisée à compter de 2018 autofinancé à 75%. Pour assurer la représentativité de tous les acteurs engagés dans le PTCE (membres fondateurs mais également nouveaux adhérents issus du développement du pôle), un **fonctionnement par collège** sera mis en place au sein de la structure dédiée créé en 2018. Chaque type d'acteurs se verra regrouper au sein d'un collège distinct : **structures ESS, entreprises et groupements d'entreprises, organismes de formation, collectivités territoriales, salariés**. Les votes, ainsi que les élections des administrateurs s'effectueront par collège, dans l'idéal selon le principe un homme/une voix. Cette nouvelle gouvernance sera débattu et affinée par les membres afin de préparer l'émergence de la nouvelle structure.

III. Mutualisations envisagées

>> Mutualisation des prospections commerciales par EGEE en 2016 et 2017 en attendant un recrutement dédié en 2018 : l'association pourra mobiliser plusieurs conseillers sur cette action. Chaque visite sera indemnisée 40€ pour les charges de déplacement. Un tableau de bord et des rencontres EGEE PNS permettront de suivre par structure les contacts utiles et exploitables par les directeurs(trices) de Périgord noir Solidaires. >> Mutualisation dans l'émergence de nouvelles activités >> Mutualisation des formations issues de parcours individualisés et d'un portefeuille de compétences qui sera constitué au service de la mobilité des publics et de leur retour vers l'emploi marchand (cf schéma axe 1) >> Mutualisation et professionnalisation de l'animation du Ptce >> Mutualisation dans la réponse aux commandes publiques et coordination face au secteur privé

IV. Lien avec l'économie et les forces du territoire et les zones rurales en difficulté

Le territoire : Situé à l'est de la Région Aquitaine, en Dordogne, le Pays du Périgord Noir se place au carrefour de trois Régions, Aquitaine, Limousin et Midi- Pyrénées et en retrait des pôles urbains régionaux de Bordeaux, Limoges et Toulouse. Avec une population de 83 000 habitants (INSEE 2011), établie sur un espace vaste, le Périgord Noir a une densité de 36 habitants / km². Le territoire reste attractif chaque année avec une croissance démographique moyenne de 0.6 % portée par le solde migratoire et 2 millions de touristes qui le visitent.

Territoire rural, dont l'identité culturelle est forte et ancrée, le Pays a réussi à fédérer autour de lui les 144 communes qui le composent à travers leurs 6 EPCI

Le tissu économique : Un entrepreneuriat dynamique, un réseau de TP et des filières à fort potentiel

✓ 1 actif sur 4 n'est pas salarié. Parmi eux, on retrouve des agriculteurs, des commerçants, des artisans, professions indépendantes (liées à l'économie résidentielle) marquant une culture de l'entrepreneuriat en Périgord Noir. Il y a une solide tradition de la création et reprise d'entreprises.

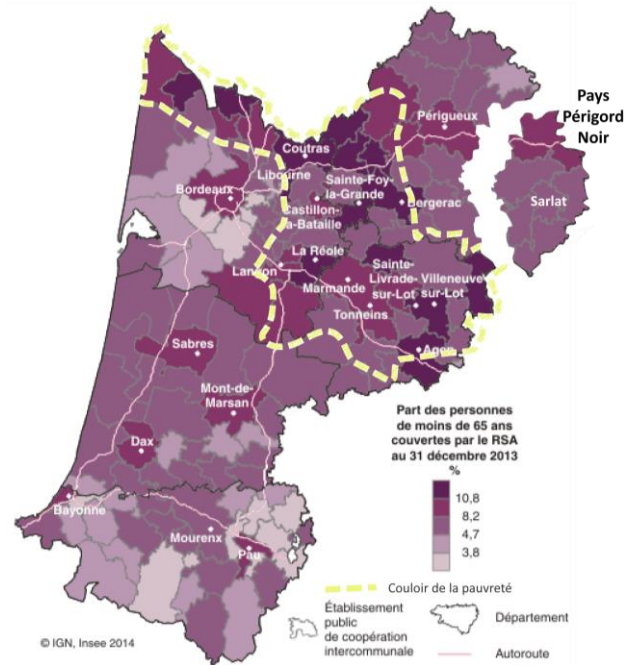


✓ L'outil « Connaissance Locale de l'Appareil Productif » recense 19 183 salariés en 2011 :



Une situation sociale délicate :

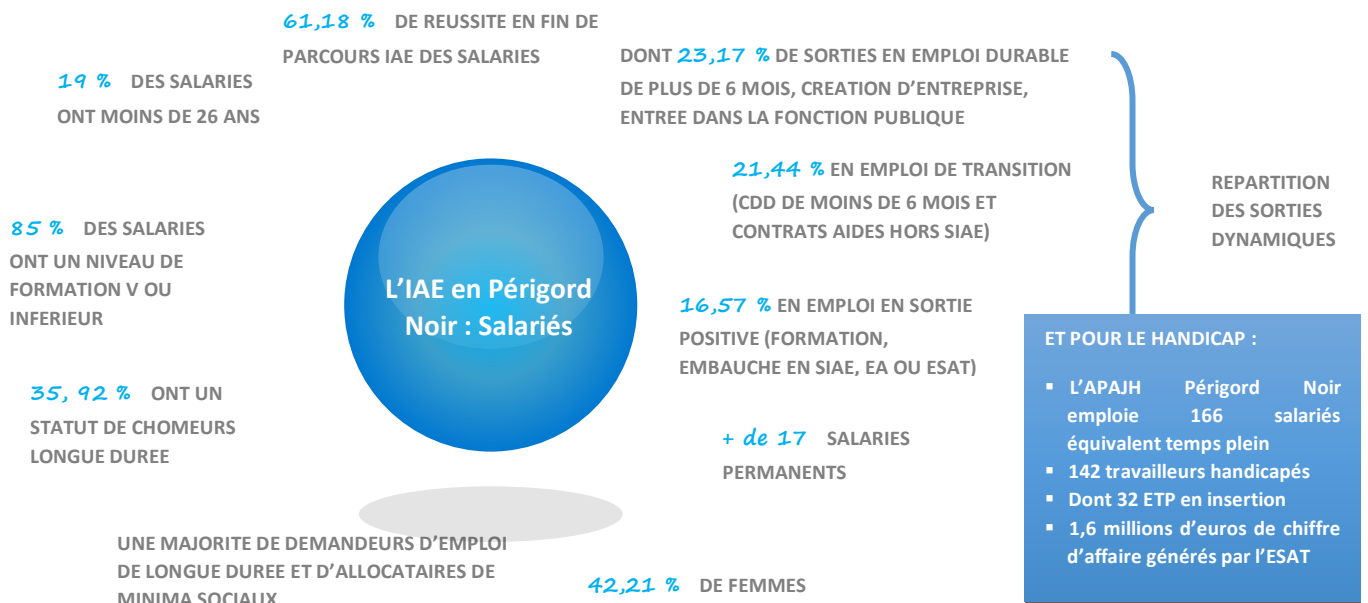
Avec un taux de pauvreté moyen de 18.6 % (ensemble des ménages fisaux), le Pays du Périgord Noir concentre davantage de populations fragiles que le reste des territoires aquitains (13.4 % en Aquitaine et 14.3 % en France). A proximité de le « couloir de la pauvreté » (Etude INSEE juin 2011, en jaune sur la carte), le Pays du Périgord Noir voit croître le nombre d'habitant bénéficiant de Revenu de Solidarité Active (RSA). 8 % des 15 – 64 ans allocataires RSA, avec une concentration plus importante sur certains secteurs semi-ruraux. Touché par la crise économique à partir de 2011, le taux de chômage a augmenté de 33 % entre mars 2011 et mars 2015 sur le territoire (+ 1 191 demandeurs d'emploi) avec un chômage de longue durée important et une fragilité dans le faible niveau de formation et dans la sur-représentation des femmes.



L'insertion par l'Activité Economique et le Handicap en Périgord Noir

Un public accueilli en SIAE aux caractéristiques complexes, un contexte économique et un marché de l'emploi dégradé, quelques structures en difficulté (notamment financières) mais un taux de sorties dynamiques toujours au-dessus de 60 %.

Le bilan 2013 de l'IAE en Dordogne révèle une diminution constante des actions menées dans le cadre de la qualification des salariés, que ce soit pour les formations aux savoirs de base ou pour les autres actions de qualifications. Alors même que le besoin sur le territoire en formation infra-qualifiante (et qualifiante) dans le cadre du parcours vers un retour à l'emploi reste relativement important (source : DIRECCTE UT Dordogne)



Sources : Dispositif local d'accompagnement Périgord Noir (5 structures engagées dans le PTCE)

Influence sur l'économie locale et l'emploi

Avec un chiffre d'affaire en progression chaque année, des centaines d'emplois, des investissements constants, l'économie sociale et solidaire dynamise l'économie locale et le territoire. Portrait de 5 EES de PNS

2,3 M€ de
chiffre d'affaire

+ De 13 M€
injectés dans
l'économie locale

10 encadrants
mobilisés

+ 180 salariés
en insertion et
handicap

Des freins au développement de la formation professionnelle perçus par les SIAE toujours présents :

Les SIAE estiment que la mobilité des salariés est un frein essentiel à la formation (71 %). Le deuxième frein principal identifié est le financement de la formation, les coûts salariaux pendant la formation restent souvent à leur charge, et certaines actions comme le permis de conduire ne sont pas assez financées (DLA Périgord Noir). La recherche de financement en elle-même peut être un obstacle pour les SIAE avec une multiplicité de partenaires potentiels, qui varient selon le statut administratif des salariés et le type de formation. Les financements possibles sont ainsi compliqués à percevoir pour les SIAE, avec un travail d'identification, d'expertise, dont elle ne dispose pas nécessairement. L'offre pédagogique présente sur le territoire n'est pas toujours adaptée.

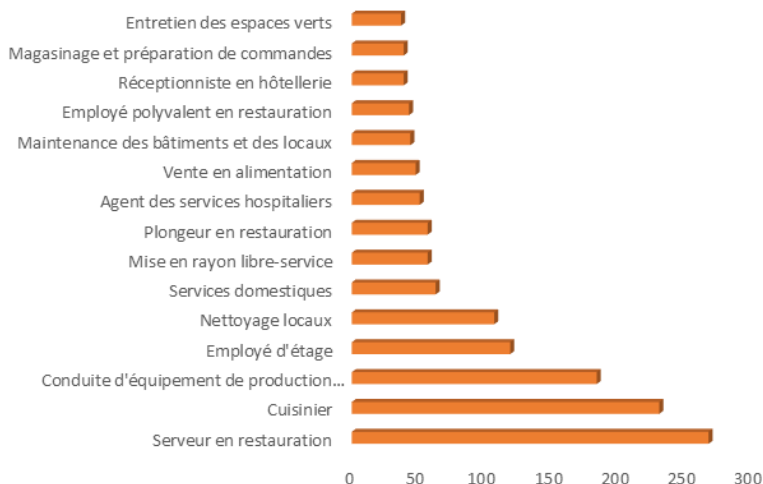
Marché de l'emploi : caractéristiques et métiers structurellement en tension

Quelques données repères sur le chômage en Périgord Noir :

5 200 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de **catégorie A** en janvier 2015 (7 037 en additionnant les catégories ABC). Le chômage **touche davantage les femmes (53,3 %)** en Périgord Noir que sur l'ensemble du département (51,9 %). Plus de **60 % des DEFM** ont un niveau de **formation CAP ou inférieur**. (Sources : Données repères du marché du travail, Pôle Emploi)

Les métiers les plus recherchés par les employeurs en Périgord Noir

(Source : Pôle emploi mars 2014 - mars 2015)



- La majorité des emplois recherchés par les employeurs sont des métiers saisonniers, que l'on retrouve souvent en tension structurelle sur notre territoire (par exemple, on recense davantage d'offre pour le personnel polyvalent en restauration que de demande, ratio de 1,38).
- Les emplois de service à la personne sont également bien représentés (vieillesse de la population, développement de l'économie résidentielle...)
- Ces métiers seront ciblés pour les formations en lien avec les besoins de l'économie marchande.

V. Résultats attendus et valeur ajoutée du PTCE – définition de 4 indicateurs dont :

Indicateur n°1 : Développement du chiffre d'affaire (CA) des membres (sur la base de la part du CA marchand dans le budget année 2014)

évolution du chiffre d'affaire	base 2014	2016	2017	2018	plafond
Main forte	24%	25%	26%	27%	30%
Trait union	80%	81%	82%	83%	nc
Intermaid	74%	75%	76%	77%	nc
CSC Thenon	18%	19%	20%	21%	30%
APAJH	Evolution CA : + 4 à 6 % (base 2012-2014)				nc

Indicateur n°2 : Nombre d'heures de formation : voir prévisionnel d'exploitation pour le détail des calculs

en heures de formation	année 2016	2017	2018
formations courtes	1092	1554	2016
formations longues	1218	1827	2436
total	2310	3381	4452

Indicateur n°3 : Taux de retour à l'emploi des publics en SIAE

Taux de retour à l'emploi	base 2014	2016	2017	2018	plafond
Main forte	8%	9%	10%	11%	25% de sorties durables
Trait union	15%	16%	17%	18%	25% de sorties durables
Intermaid	22%	23%	24%	25%	25% de sorties durables
CSC Thenon	76%	77%	78%	79%	60% de sorties dynamiques
APAJH	25 à 28% (base 2012-2014)				% de TH ayant bénéficié d'une immersion en MO :

Indicateur n°4 = Création de nouvelles activités : objectif une nouvelle activité par an ou activité bénéficiant d'un investissement structurant

Indicateurs comptables n°5 = Autofinancement de l'animation partagée à N+4 Le projet présente un modèle économique construit sur une participation financière ou en nature des membres du PTCE de manière à tendre vers un autofinancement raisonnable en 2018 : les charges directes de l'activité seront couvertes par l'autofinancement de PNS, seule la partie formation demeurera à la charge des Opca et de cofinancements publics (FSE, EDEC...). Le budget 2018 est évalué à 55.000 €uros (animation + divers associatif) couvert par autant de produits internes liés à l'augmentation de l'activité des 5 structures, voire un élargissement du nombre d'adhérents de PNS, et aux économies d'échelle engendrées par la coopération au sein du PTCE

- La part du financement de l'Etat et de la Caisse des dépôts est inférieure à 50 % des coûts destinés à la réalisation du projet présenté = 42 %
- La part du financement privé est supérieure à 20 % des coûts 2016-2018 = environ 30 % si on l'on cumule l'autofinancement et l'apport des Opca au plan de formation via l'EDEC

Axe de développement	Descriptif des actions	Entité chef de file (à définir entre les 5 directeurs PNS)	Echéance	Résultats attendus (indicateurs et objectifs chiffrés)	Résultats attendus par an à compter de 2016 jusqu'à 2018
Axe n°1 : Formation et emploi	Action n°1 : Favoriser la montée en compétences des publics IAE et Handicap	Directeurs/directrices PNS	2016 à 2018 : Plan de formation annuel	Offre interne et externe Nombre de stagiaires Heures de formation Niveau des formations obtenues	4 OF au moins mobilisés
	Action n°2 : Augmenter le retour à l'emploi des publics IAE		2016 à 2018	Progression du retour à l'emploi Répartition des solutions positives Base de profils	+ 1 % de retours par an par structure Emploi durable CDI & CDD > 6 mois) Emploi de transition (CDD > 6 mois) Création a/c de 2017
Axe n°2 : Activités et investissements	Action n°3 : Développer l'activité marchande	Directeurs/directrices PNS	2016 - 2018	Prospection et mises en relation de prospects (MER) Nouveaux clients Nouvelles activités Augmentation du CA par structure	150 visites EGEE / an en 2016/17 dont 10 % de MER +2% de clients/an 1/an pour PNS +1% de produits marchands dans chaque budget
	Action n°4 : Réaliser des investissements structurants		2016 - 2018	Nombre d'investissements Impact sur l'activité	1 investissement soutenu par LEADER / an Consolidation minimum du CA associé à l'investissement
Axe n°3 : Animation	Action n°5 : Animer et autofinancer Périgord Noir Solidaires	Directeurs/directrices PNS	2016 - 2018	Animation dédiée au PCTE Autofinancement du PTCE	1 recrutement en cdi à temps plein Autofinancement du CDI de 75 % en 2018 et 100 % a/c de 2019
	Action n°6 : Communiquer et organiser le PTCE		2016 - 2018	Communication externe Communication interne Organisation du PTCE	Brochure, logo, site internet, etc... @lettre trimestrielle Séminaire annuel Mobilisation de tous les salariés Création d'une structure dédiée qui s'autofinance et soit pérenne
	Action n°7 : Achats groupés, coopération et clause sociale		2016 - 2018	Achats groupés Coopération Clause sociale	10 % des achats en 2017 et 15 % en 2018 n.c (très divers) 10 visites de CL / an a/c de 2016 2 marchés PNS par an a/c de 2017

Clef de calcul du poste « formation professionnalisante » :

Une journée = 7 heures de formation

Formations courtes

- en interne PNS (APAJH) : facturées 50 € par jour et par stagiaire, base 6 stagiaires en moyenne par formation. Ces 50 € incluent tous les frais pédagogiques, support, salle, consommables... Frais de déplacement et de repas pour les formations = 20€ / stagiaire et par jour - Durée moyenne des formations : 2 jours en moyenne - Nombre de stagiaires en interne : 60 en 2016, 84 en 2017 et 108 en 2018 – Indemnisation des AI sur les jours travaillés de leurs stagiaires = 89 €/jour (12,7€ de l'heure)
- Formations courtes des opérateurs extérieurs : facturées 125 € par jour et par stagiaire, base 6 stagiaires en moyenne par formation. Ces 125 € incluent tous les frais pédagogiques, support, salle, consommables... Durée moyenne des formations courtes extérieures : 3 jours - Nombre de stagiaires en formations externes : 12 en 2016, 18 en 2017 et 24 en 2018

Formations longues (extérieures) : 200h en moyenne (soit 29j), 61 € / jour / stagiaire - Nombre de stagiaires en formations externes : 6 en 2016, 9 en 2017 et 12 en 2018

Formations courtes	2016	2017	2018
Formations en interne	6 000 €	8 400 €	10 800 €
Formations externes	4 500 €	6 750 €	9 000 €
Frais de repas et déplacement	2 880 €	4 080 €	5 280 €
Prise en charge des salaires pour les deux Ass Insertion	4 450 €	8 900 €	11 125 €
Total	17 830 €	28 130 €	36 205 €

Formations longues	2016	2017	2018
Formations externes	10614 €	15921 €	21228 €
Frais de repas et déplacement	3480 €	5220 €	6960 €
Total	14 094 €	21 141 €	28 188 €
Total court et long	31 924 €	49 271 €	64 393 €

Autres clefs de calcul :

- 5.000 € par directeur ESS impliqué dans le pilotage par an : pour 2016 et 2017
- Chaque visite EGEE est indemnisée 40 € en 2016 et 2017
- La MDE a des charges administratives + comptable et expert-comptable pour porter provisoirement le Ptce : refacturées 6.000 € / an en 2016 et en 2017

Base de calcul de l'autofinancement = des modalités de contribution équitables entre les 5 structures

- Economies sur des fonctions achats et charges externes avec quote-part pour le Ptce (50% des gains)
- Produits liés à de nouvelles activités menées en collaboration, avec quote-part pour le PTCE
- Reversement d'une partie de l'augmentation des produits marchands obtenus grâce à la dynamique du Ptce avec des clefs de calcul IAE et H à négocier en septembre/octobre en directeurs(trices)
- Prestations entre membres générant de nouvelles recettes, avec quote-part pour le Ptce
- Toute autre ressource légale selon opportunités

Budget du projet

Charges	Total	%	Année 1 2016	%	Année 2 2017	%	Année 3 2018	%	Produits	Total 3 ans	%	Année 1 2016	%	Année 2 2017	%	Année 3 2018	%		
Achats = consommables et divers	6 000 €	2 %	500 €	0.69 %	500 €	0.56 %	5 000 €	4.10 %	Produits liés à l'activité de PNS remboursem ents formation Opca, Région et si nécessaire FSE	156 683 €	55 %	0 €	0 %	10 000 €	11 %	30 000 €	25 %		
												26 934 €	37 %	35 866 €	40 %	53 893 €	44 %		
Services extérieurs :	187 08 8 €	66 %							Subventions d'exploitatio n2 = Etat, CRA, FSE	126 405 €	45 %								
Visites/journées EGEE + frais MDE			12 000 €	16.57 %	12 000 €	13.52 %	0 €	0 %											
Formation			31 924 €	44.08 %	49 271 €	55.50 %	64 193 €	52.83 %											
Frais déplacement, tél, envois...			1 000 €	1.38 %	1 000 €	1.13 %	4 000 €	3.28 %						45 500 €	63 %	42 905 €	48 %	38 000 €	31 %
Honoraires comptables			0 €		0 €		5 500 €	4.51 %											
Impressions internet en 2018	2 000 €	2.76 %	1 000 €	1.13 %	3 000 €	2.46 %													
Charges de personnel 16 – 17 (pilotage des 5 directeurs) A/C de 2018 un CDI	90 000 €	32 %	25 000 €	34.52 %	25 000 €	28.16 %	40 000 €	32.80 %	Produits financiers										
Total	283 08 8 €	100 %	72 424 €	100 %	88 771 €	100 %	121 893 €	100 %	Total	283 088 €	100 %	72 424 €	100 %	88 771 €	100 %	121 893 €	100 %		

STATUTS DE L'ASSOCIATION

« MAISON DE L'EMPLOI DU PERIGORD NOIR »

Article 1 : Forme, dénomination et zone géographique

Il est fondé par les membres constitutifs définis à l'article 5 une association à but non lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901. Cette association est dénommée « *Maison de l'emploi du Périgord Noir* ». Elle couvre les bassins d'emploi du Sarladais et du Terrassonnais, soit 146 communes constituant par ailleurs le Pays du Périgord Noir (cf. carte en annexe).

Article 2 : Durée et siège

L'association est constituée pour une durée indéterminée. Son siège social est fixé Place Busson - 24200 Sarlat. Il peut être transféré en tout autre lieu par le Conseil d'Administration.

Article 3 : Objet social

En application du code du travail, notamment les articles L. 5313-1, R. 3513-3 et suivants et vu l'arrêté du 18 décembre 2013 portant avenant au cahier des charges des maisons de l'emploi, la maison de l'emploi du Périgord Noir ainsi constituée a pour objet de :

[Axe 1 : participer au développement de l'anticipation des mutations économiques](#)

Sur la base d'un diagnostic territorial partagé lié à la mise en oeuvre d'une action de GPEC territoriale, la maison de l'emploi mène des actions de coordination et d'informations spécialisées à destination des acteurs locaux, institutionnels et économiques, afin de leur permettre de mieux anticiper les mutations économiques sur le territoire concerné. En particulier, la maison de l'emploi peut assurer l'animation, la coordination et la mise en oeuvre des actions en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales. Elle favorise également, en coordination avec les autres opérateurs du service public de l'emploi, le travail en commun avec les branches professionnelles sur leur ressort territorial. L'ensemble de ces actions fait l'objet d'échanges approfondis avec la DIRECCTE et l'ensemble des partenaires territoriaux concernés. Enfin, en accord avec l'ensemble des acteurs territoriaux impliqués, la maison de l'emploi peut développer le rôle de pilotage et d'animation d'une plate-forme de reconversion.

[Axe 2 : contribuer au développement local de l'emploi](#)

Dans le cadre de la stratégie définie, la maison de l'emploi a vocation à contribuer au développement local. Elle doit de ce fait coordonner et fluidifier la transmission d'informations et les relations entre les acteurs sur le territoire, et non créer une nouvelle offre de services propre. Cette action de coordination et de mise en oeuvre, dans le respect des compétences de chacun des acteurs, peut intervenir dans des champs extrêmement divers en matière de développement local : aide à la création et reprise d'entreprises, appui à la création de commerces et de services de proximité, responsabilité sociale des entreprises, promotion et facilitation de la clause sociale.

En outre, la Maison de l'emploi du Périgord Noir

- crée les conditions pour que les jeunes de moins de 30 ans disposent d'un parcours d'entrée dans la vie active sécurisé. La MDE agira à partir d'interventions en matière de logement mais aussi en mobilisant l'ensemble des leviers facilitant l'accès à l'autonomie (accès à l'emploi, à la formation, au transport, au loisir, notamment) en lien avec ses partenaires. Pour que les jeunes puissent habiter et s'inscrire dans le territoire du Périgord Noir, la MDE mettra notamment en oeuvre : un service d'accueil et d'information pour tous les jeunes afin de les aider à accéder à un logement et à s'y intégrer dans les meilleures conditions ; une bourse du logement ; un foyer jeunes travailleurs à Sarlat et un dispositif foyer soleil en Périgord Noir, avec pour ces résidents une intervention socio-éducative

- met en œuvre dans le cadre d'un Pôle territorial de coopération économique (Ptce) une stratégie commune et continue de mutualisation, de coopération ou de partenariat au service de projets économiques et sociaux innovants, socialement ou technologiquement, et porteurs d'un développement local durable au sens de la loi relative à l'économie sociale et solidaire.

Article 4 : Moyens

La Maison de l'emploi vient renforcer les moyens existants mis en œuvre sur le territoire en s'appuyant sur les structures citées à l'article 5. La mutualisation des moyens des membres de l'association et leur complémentarité seront recherchées dans le respect des fonctions, des missions et des conventionnements de chacun¹, L'association Pierre Denoix et l'Espace Economie Emploi de Terrasson interviendront en appui à la création, au lancement, puis au fonctionnement de la Maison de l'emploi du Périgord Noir dont ils assureront la fonction de co-direction. L'offre de service des membres constitutifs de droit, de l'association Pierre Denoix et de l'Espace Economie Emploi de Terrasson est décrite en annexe n°2 des présents statuts.

L'association appliquera le cahier des charges de la charte nationale des Maisons de l'emploi et se soumettra à tout contrôle en ce sens.

Article 5 : Membres de l'association

L'association comprend uniquement des personnes morales. Chaque membre est représenté par le représentant qu'il désigne, selon les modalités de son choix :

les membres constitutifs de droit : la ville de Sarlat et la ville de Terrasson qui sont les deux collectivités porteuses du projet, l'Etat, Pôle emploi.

les membres constitutifs à leur demande : le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Dordogne, l'association Pierre Denoix et l'Espace Economie Emploi de Terrasson, la Mission Locale du Périgord Noir, l'Association Interprofessionnelle du Sarladais, l'Association Interprofessionnelle du Terrassonnais, la Chambre économique de la Dordogne (qui regroupe la CCI, la Chambre d'agriculture et la Chambre de métiers).

les partenaires associés : les collectivités et les structures partenaires de l'économie, de l'emploi et de la formation qui, en raison de leurs compétences et de leurs activités, sont représentatives des objectifs de la Maison de l'emploi du Périgord Noir et veulent y participer. Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit, doivent être acceptées par le Conseil d'Administration sous la réserve qu'aucun des membres constitutifs obligatoires ne s'y oppose.

Les membres constitutifs de droit et les membres constitutifs à leur demande pourront se retirer de l'association si le label Maison de l'emploi n'est pas obtenu ou pas renouvelé. Les conditions et modalités d'admission, de retrait et d'exclusion des membres seront définies au règlement intérieur.

RETRAIT DE L'ASSOCIATION

Tout membre souhaitant se retirer de l'association doit l'indiquer aux co-Présidents six mois au moins avant la date du retrait et par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Toutefois, le retrait prend effet à la date de première présentation à l'association de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception lorsque la demande de retrait est motivée par la perte du label.

Le retrait ne peut donner lieu à aucun remboursement ou indemnisation d'aucune sorte.

Article 6 : Ressources de l'Association

Les ressources de l'Association et le financement de son plan d'actions s'appuient sur la convention négociée annuellement avec l'Etat et les collectivités territoriales qui le souhaiteront. Cette convention fixera le montant, l'objet et les conditions des aides apportées.

¹ notamment des Espaces Economie Emploi avec le Conseil Général de la Dordogne (cf convention annuelle d'objectifs et de moyens)

Les ressources proviendront également des contributions des membres, des crédits spécifiques et subventions accordés par l'Etat, les collectivités et organisme publics, de toutes recettes résultant de l'activité statutaire de l'association, des intérêts de compte et dépôts de fonds, et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et approuvées par le Conseil d'Administration. Il sera tenu une comptabilité analytique de l'association avec un expert-comptable et un commissaire aux comptes désignés par l'assemblée : ils contrôleront l'utilisation des subventions au regard de chacun des projets dont l'association se trouvera être le support.

Article 7 :

L'actif de l'association répond seul aux engagements contractés en son nom, sans que ses membres, ni les administrateurs, ni les coprésidents, ne puissent en être tenus personnellement responsables.

Article 8 : Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 21 délégués représentant au total 29 voix :

- ville de Sarlat : 2 délégués représentant 4 voix au total
- ville de Terrasson : 2 délégués représentant 4 voix au total
- Pôle emploi : 2 délégués représentant 6 voix au total L'ensemble des délégués suivants représentent chacun une voix :
- DIRECCTE: 1 délégué
- Sous-préfecture de Sarlat : 1 délégué
- Association Pierre Denoix : 2 délégués
- Espace Economie Emploi du Terrassonnais : 2 délégués
- Association Interprofessionnelle du Sarladais : 1 délégué
- Association Interprofessionnelle du Terrassonnais : 1 délégué
- Chambre Economique de la Dordogne : 1 délégué
- Mission Locale du Périgord Noir : 1 délégué
- le Président du Conseil Régional d'Aquitaine ou son représentant : 1 délégué
- le Président du Conseil Général de Dordogne ou son représentant : 1 délégué
- le Recteur d'académie ou son représentant : 1 délégué
- deux représentants des syndicats représentatifs de salariés, désignés par leurs pairs

Les communautés de communes constituant le pays du Périgord noir sont invitées à déléguer un(e) représentant(e) aux travaux du conseil d'administration, sans voix délibérative.

Article 9 : Personnalités qualifiées

Le Conseil d'Administration peut s'adjoindre, avec voix consultative, et selon l'ordre du jour, d'une part des personnalités qualifiées, et d'autre part, des partenaires de travail (administrations, associations, organismes, etc...).

Article 10 : Gouvernance (cf. schéma en annexe)

Le Conseil d'Administration se réunit alternativement à Sarlat et Terrasson au moins deux fois par an sur convocation des co-présidents, quand son bureau le juge nécessaire, ou sur demande du quart de ses membres. La moitié au moins de ses délégués présents et représentés est nécessaire pour la validité de ses délibérations prises à la majorité absolue. Il est tenu procès-verbal des séances. Les convocations sont adressées par courrier électronique et / ou papier 2 semaines à l'avance sauf urgence. Elles indiquent l'ordre du jour. En cas de quorum non atteint lors d'une séance, le Conseil d'Administration délibère valablement après une nouvelle convocation et quel que soit le nombre des présents et représentés. Les décisions sont prises à la majorité absolue des délégués présents ou représentés. En cas d'empêchement, le ou les membres désignent les bénéficiaires de leur pouvoir. Chaque administrateur ne peut disposer de plus de deux pouvoirs. Les membres constitutifs de droit doivent disposer ensemble de la majorité des voix (soit au minimum 51 %) au conseil d'administration. En application de ce principe, leur nombre peut être revu en cas d'augmentation du nombre d'administrateurs.

Pour désigner un nouveau membre, le Conseil d'administration, statuant à la majorité des 2/3 de ses membres

constitutifs présents ou représentés, peut autoriser un ou des partenaires associés dont il estime qu'il(s) contribue(nt) d'une manière significative au coût de fonctionnement de l'association à désigner un représentant au Conseil d'administration. Toutefois, à l'issue du vote, chacun des membres constitutifs siégeant au Conseil d'administration peut s'opposer à l'agrément d'un nouvel administrateur sans avoir à justifier de ses motifs. En cas de comportement jugé incompatible avec l'objet de l'association, un membre partenaire administrateur ou le représentant qu'il a désigné peut être suspendu ou exclu sur proposition du Conseil d'administration avant la soumission au vote de l'Assemblée Générale. La suspension ou l'exclusion est prononcée par le Conseil d'administration statuant à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés, l'intéressé ne participant pas au vote. En cas de vacance d'un poste, par démission, décès, retrait d'habilitation par la personne morale mandante, ou pour toute autre cause, le poste vacant est pourvu selon les dispositions susvisées du présent article. Le mandat d'administrateur est gratuit. Toutefois, sur décision du Bureau, et dans les conditions et limites qu'il fixe, il peut être procédé au remboursement sur pièces justificatives des frais de mission exposés pour l'assistance aux réunions et pour l'accomplissement des missions spécifiques demandées à tel ou tel administrateur.

Article 11 : Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration approuve les comptes et le rapport moral. Il établit annuellement un programme d'actions et les moyens afférents (article 17). Sur proposition des co-présidents, il autorise les délégations de compétences. De manière générale, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour autoriser tout acte qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale., déduction faite des coprésidents de droit (article 15). Il est tenu procès-verbal des séances du conseil d'administration. Chaque procès-verbal est signé des coprésidents et adressé à chaque administrateur. Tenu dans un registre accessible à tous au siège de l'association, les procès-verbaux obligent tous les membres, mêmes absents. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale extraordinaire les modifications des statuts, sous réserve d'avoir recueilli l'unanimité des membres constitutifs obligatoires

Article 12 :

Sur proposition des co-présidents, les responsables des projets peuvent être associés, avec voix consultative, au Conseil d'Administration et au Bureau de l'association.

Article 13 : Bureau

Le Bureau est composé des deux co-présidents, d'un secrétaire et de deux secrétaires adjoints, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint issus des membres constitutifs suivants : Direccte, Pôle emploi, Mairie de Sarlat, Mairie de Terrasson, association Pierre Denoix, Espace Economie Emploi du Terrassonnais. La répartition des voix est la suivante :

- Mairies de Sarlat: une voix
- Mairie de Terrasson : une voix
- Etat : une voix
- Pôle emploi : deux voix
- Association Pierre Denoix : une voix
- Espace Economie Emploi du Terrassonnais : une voix

En tout état de cause, les membres constitutifs obligatoires doivent disposer ensemble de la majorité des voix au bureau. En application de ce principe, le nombre des représentants des membres constitutifs de droit peut être revu en cas d'augmentation du nombre de membres du bureau.

Le vote par procuration est admis, tout membre du Bureau peut être porteur d'un ou plusieurs mandats. Le Bureau délibère à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés. Le Bureau ou le conseil d'administration se réunissent au minimum une fois par trimestre. Le Bureau :

- décide des conditions de recrutement et d'emploi des membres du personnel sous contrat de droit privé de l'association autres que les personnes détachées ;

- autorise la conclusion de conventions entre les membres de l'association et les structures ayant pour objet de mettre du personnel à la disposition de celle-ci, étant précisé que toute mise à disposition doit donner lieu à une telle convention ;
- autorise la conclusion de contrats dont le montant excède une somme qu'il détermine et la passation d'accords de collaboration avec des sociétés ou organismes extérieurs à l'association ;
- adopte le programme annuel d'activité et le budget ;
- décide et vote l'organigramme des personnels de l'association ;
- statue sur la fonction de direction de la maison de l'emploi ;
- prépare les réunions du Conseil d'administration dont il exécute les décisions et traite les affaires courantes dans l'intervalle des réunions du Conseil d'administration ;
- plus largement, veille à l'expédition des affaires courantes et exerce les délégations que lui confie le Conseil d'administration.

Le Bureau a la possibilité de déléguer ou de subdéléguer les pouvoirs qu'il tient des présents statuts ou qui lui ont été confiés par le Conseil d'administration.

Article 14 : Pouvoirs des co-présidents

Les co-présidents de l'association sont les maires de Sarlat et de Terrasson. Ils ont les pouvoirs suivants, de façon limitative :

- ils convoquent l'Assemblée générale au moins une fois par an ;
- ils convoquent le Conseil d'administration ou le Bureau au moins une fois par trimestre ;
- ils président les séances du Conseil et du Bureau.
- en accord avec le Bureau, ils arrêtent l'ordre du jour du Conseil d'administration et l'ordre du jour de l'Assemblée générale ;
- ils arrêtent les dépenses afférentes au fonctionnement de l'association. Les co-Présidents peuvent déléguer, après autorisation du Bureau, dans ce cadre, leur signature au trésorier, trésorier-adjoint et aux co-directeurs. Ils ne peuvent toutefois engager l'association, ni consentir aucun paiement supérieur aux dotations budgétaires votées par le Bureau. Tout engagement de dépenses excédant le plafond fixé par le Bureau est soumis à autorisation préalable du Bureau.
- ils représentent l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Cette fonction peut être assumée, à défaut, par les co-directeurs, dûment mandatés.
- Si, avant le terme de son mandat, un des co-présidents n'est plus en mesure pour quelque cause que ce soit d'assumer ses responsabilités, le Conseil d'Administration doit constater l'empêchement et dans un délai qui ne peut excéder un mois, pourvoir à son remplacement par la collectivité concernée.

Le règlement intérieur, approuvé par le Bureau, précise en complément du présent article les modalités de fonctionnement et la répartition des fonctions au sein de la coprésidence.

Article 15 : Le trésorier

Le Trésorier et le trésorier adjoint administrent les deniers de l'association selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration de l'association. Ils reçoivent notamment toute somme due à l'association et effectuent les paiements.

Article 16 : Programme d'actions

Les orientations stratégiques et le plan d'actions 2007-2010 de l'association sont joints aux présents statuts. Partant de cette base, des travaux préparatoires du comité de pilotage technique (article 18), des commissions thématiques et de l'évaluation de l'exercice clos, le Conseil d'Administration établit chaque année un plan d'actions avec son budget. Il tient compte des offres de service et des objectifs de coopération avec l'Etat, avec les partenaires et les collectivités territoriales participant à la vie de l'association. Ce programme est identifié comme celui de la Maison de l'emploi du Périgord Noir : sa mise en œuvre est assurée par le conseil d'administration et les partenaires de l'association. Il pourra s'appuyer sur des conventions de partenariats spécifiques. Il se présente par axe :

- L'observation, l'anticipation et l'adaptation du territoire
- L'accès et le retour à l'emploi
- Le développement de l'emploi et la création d'entreprise

Article 17 : Comité de pilotage technique

La Maison de l'emploi bénéficie de l'appui d'un comité composé de techniciens chargés de participer aux travaux préparatoires et de veiller à la mise en œuvre du programme annuel d'activités, de sa coordination, de son évaluation et de recommandations à formuler au conseil d'administration de la Maison de l'emploi du Périgord Noir. Il comprend des représentants de l'association Pierre Denoix et de l'Espace Economie Emploi du Terrassonnais qui en assurent l'animation et la coordination, de l'Etat, de Pôle emploi, de la Mission Locale du Périgord Noir, du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général de Dordogne ainsi que de toute autre personne que le comité jugera utile d'associer en permanence ou ponctuellement avec l'accord des membres constitutifs de droit.

Articles 18 : Communication – évaluation

Des moyens de communication seront mis en place par le bureau pour informer le public et les partenaires des services et prestations mis en œuvre annuellement. La Maison de l'Emploi assurera la publicité de la participation des différents cofinanceurs et partenaires de la structure sur toutes ses actions, rapports et manifestations. Le plan d'actions de la Maison de l'emploi fera l'objet chaque année d'une évaluation (indicateurs d'activité et de résultat) sur proposition du comité technique. Le conseil d'administration en rendra compte aux cofinanceurs et à l'assemblée générale. Il transmettra aux conseils municipaux des villes de Sarlat et Terrasson un bilan annuel. Les données statistiques requises seront communiquées aux cofinanceurs conformément à la charte nationale des Maisons de l'emploi.

Articles 19 : Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est constituée avec les membres constitutifs de droit, les membres constitutifs à leur demande et les partenaires associés. La répartition par collèges est la suivante :

Un collège des collectivités, des représentants de l'Etat et organismes paritaires :

- Six délégués pour la ville de Sarlat et six pour la ville de Terrasson
- Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarlat
- 4 représentants de la Direccte
- 8 représentants de Pôle emploi
- 1 représentant de la DDASS Dordogne
- Monsieur le Président du Conseil Régional d'Aquitaine
- Monsieur le Président du Conseil Général de la Dordogne
- Un délégué pour chacune des collectivités adhérentes à l'association

Un collège des partenaires socio-économiques :

- 1 représentant par organisation syndicale représentative au plan national et représentée localement : unions départementales ou locales CGT, CFDT, CGT-FO, CGC, CFTC
- 3 représentants des organisations patronales
- 3 représentants de l'Association Interprofessionnelle du Sarladais
- 3 représentants de l'Association Interprofessionnelle du Terrassonnais
- 3 représentants du Conseil de développement du Périgord Noir
- 3 représentants de la Chambre économique de la Dordogne (Chambre de métiers, chambre d'agriculture, chambre de commerce et d'industrie)
- 3 représentants pour les groupements d'employeurs
- Un représentant par unité territoriale de la DDSP

Un collège des partenaires techniques de la Maison de l'Emploi du Périgord Noir :

- 3 représentants par association Pierre Denoix et Espace Economie Emploi du du Terrassonnais
- 2 représentants de la Mission Locale du Périgord Noir
- 1 représentant par membre du Ptce « Périgord Noir solidaires » : Apajh, Trait d'Union, Main forte, CSC Thenon et Interm'Aid
- 1 représentant pour l'AFPA
- 1 représentant pour le CIBC, 1 pour l'ADIE, 1 pour Périgord Initiative et 1 pour J'Ose Dordogne
- Un représentant par Point Public Relais partenaire : Belvès, Carlux, Hautefort, Montignac, Salignac, Thenon et Villefranche du Périgord

Chaque collège pourra s'organiser en commission thématique et présenter les conclusions de ses travaux au conseil d'administration pour étude et proposition d'action. L'assemblée Générale se réunit sur convocation des co-présidents par lettre simple, 2 semaines avant la date prévue en session ordinaire au moins une fois par an

- en session extraordinaire sur la décision du Conseil d'Administration ou sur demande du quart au moins des membres qui la composent.

Elle entend les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration, sur la situation morale et financière de l'Association et approuve les comptes de l'exercice clos. Les décisions sont prises à la majorité absolue des présents et représentés. En tout état de cause, les membres constitutifs de droit doivent disposer ensemble de la majorité à l'assemblée générale conformément aux prescriptions de la Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. La présence physique de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans un délai de trois jours francs minimum et un mois maximum. Elle délibère valablement quel que soit le nombre de présents.

Article 20: Modification des statuts

L'assemblée générale extraordinaire statue sur toutes les décisions qui entraînent une modification des statuts. Elle délibère à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées. La présence ou la représentation de la moitié des membres sur première convocation et du tiers sur seconde convocation est nécessaire à la validité des délibérations. Les co-présidents doivent faire connaître dans les trois mois à la sous-préfecture de Sarlat toutes les modifications apportées aux statuts de l'association par l'assemblée générale extraordinaire.

Article 21 : Dissolution

L'association peut être dissoute:

- par décision de l'Assemblée générale extraordinaire ;
- par la réalisation ou l'extinction de son objet, sauf prorogation ;
- par retrait du label ;
- par décision judiciaire.

La dissolution de l'association entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale de l'association subsiste pour les besoins de cette liquidation. L'Assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs. Les membres fondateurs de l'association ne peuvent se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs éventuels apports mobiliers ou immobiliers, une part quelconque des biens de l'association. En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par décision judiciaire, les biens de l'association sont dévolus, suivant les règles déterminées par le Conseil d'administration.



Attestation

Je soussigné, M. Jean-Jacques de Peretti, agissant en qualité de Président de l'association Maison de l'Emploi du Périgord Noir, certifie que l'association MDEPN n'a pas perçu de financements publics au titre des actions de coopération du PTCE sur la période antérieure au 1^{er} janvier 2013 et n'en percevra pas jusqu'au 1^{er} janvier 2016.

Place M. Busson
24200 SARLAT
T. 05 53 31 56 00
F. 05 53 31 56 34

contact@mdepn.com
www.mdepn.com

Fait à Sarlat, le 30 juin 2015
Pour faire valoir ce que de droit



Le Président

Jean-Jacques de Peretti

Table des matières

Introduction : synthèse du projet	1
Description du projet et de l'état d'avancement actuel du PTCE	3
I. Expérience professionnelle du dirigeant de PTCE et des dirigeants de ses membres	3
II. Etat d'avancement de la structuration du projet	4
a. Activités déjà réalisées.....	4
b. Description des acteurs de PNS et de leur rôle sur le territoire.....	4
c. Niveau de mutualisation actuel de PNS.....	6
d. Financements publics déjà obtenus dans le cadre de l'activité PTCE	7
Description du projet « Périgord Noir Solidaires »	7
I. Axes de développement du projet et actions concrètes associées	7
II. Description des acteurs et de leur rôle dans le projet PTCE	12
III. Mutualisations envisagées	14
IV. Lien avec l'économie et les forces du territoire et les zones rurales en difficulté	14
V. Résultats attendus et valeur ajoutée du PTCE – définition de 4 indicateurs dont :	17
Plan d'actions détaillé du projet	18
Budget du projet	20
Annexes 1 : Les statuts du PTCE	21
Annexe 2 : Attestation du non bénéfice de financements publics	28